

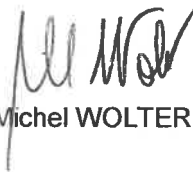
GESTION DE L'EAU

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Nature et des Forêts a soumis une demande (réf. : EAU/AUT/19/0730) relative à la réalisation de trois forages de reconnaissance en vue d'une analyse hydrogéologique dans la Commune de Käerjeng, section BB de Hautcharage, lieu-dit: Bouferdangermuer, numéros cadastraux: 936/2853 et 890/2852 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Administration de la Gestion de l'Eau.

Bascharage, le 2 août 2019

Le Bourgmestre,


Michel WOLTER



Le Secrétaire communal adjoint,


Claude FREICHEL

Dossier traité par:

Serge Defays
Tél 500 552 372
Fax 500 552 379
serge.defays@kaerjeng.lu